

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 29 JUIN 2017

Délibération
n° 2017.06.392

**Modification du
tableau des effectifs**

LE VINGT NEUF JUIN DEUX MILLE DIX SEPT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 juin 2017**

Secrétaire de séance : Anne-Marie BERNAZEAU

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Danielle BERNARD, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Jacques DUBREUIL, Georges DUMET, François ELIE, Guy ETIENNE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, André FRICHETEAU, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, Jacqueline LACROIX, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, Catherine PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Vincent YOU, Danièle MERIGLIER

Ont donné pouvoir :

Patrick BOURGOIN à André LANDREAU, Jean-Claude COURARI à Denis DOLIMONT, Françoise COUTANT à Jean-François DAURE, Annette FEUILLADE-MASSON à Jean-Jacques FOURNIE, Joël GUITTON à Martine FRANCOIS-ROUGIER, Isabelle LAGRANGE à Catherine DEBOEVERE, Elisabeth LASBUGUES à François ELIE, Philippe LAVAUD à Jeanne FILLOUX, Bertrand MAGNANON à Gérard DEZIER, Dominique PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Pascal MONIER, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Vincent YOU

Suppléant(s) :

Gérard BRUNETEAU par Danièle MERIGLIER

Excusé(s) :

Véronique ARLOT, Anne-Sophie BIDOIRE, Samuel CAZENAVE, Danielle CHAUVET, Bernard CONTAMINE, Karen DUBOIS, Denis DUROCHER, Bernadette FAVE, François NEBOUT, Bernard RIVALLEAU, Philippe VERGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JUIN 2017**DELIBERATION
N° 2017.06.392**

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : **Madame BERNAZEAU****MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

La gestion des ressources humaines nécessite l'ajustement régulier du tableau des effectifs.

1. Direction proximité – Médiathèque et Direction Technique - Construction patrimoine

Pour permettre la nomination de 2 agents admis à un concours sur épreuves, il conviendrait de créer 2 postes du cadre d'emplois des agents de maîtrise conformément à l'organigramme cible des services. Les postes actuels du cadre d'emplois des adjoints techniques seraient supprimés ultérieurement.

2. Direction Attractivité Economie Emploi et Direction Technique Transports/mobilité

Le conseil communautaire du 30 mars 2017 a créé 3 postes temporaires (3 ans) au tableau des effectifs pour assurer les missions suivantes :

- chargé de développement en matière d'emploi et d'insertion par l'activité,
- chargé de l'implantation et du parcours immobilier des entreprises, pour promouvoir et commercialiser le foncier économique communautaire,
- chargé d'animer et de coordonner la concertation du projet et des travaux BHNS.

Par courrier du 12 mai 2017, Monsieur le préfet de la Charente a invité Monsieur le Président à retirer cette délibération au motif que ces emplois ne répondaient pas aux critères de création temporaire. Pour permettre aux services communautaires de répondre aux missions de service public et de mener à terme les projets en cours et vu l'avis favorable du bureau du 15 juin 2017, il conviendrait de créer ces emplois à titre permanent.

La modification du tableau des effectifs serait la suivante :

Direction	création	Nbre	suppression	Nbre
Direction Proximité – médiathèque	Cadre d'emplois des agents de maîtrise	1		
Direction Technique Construction patrimoine	Cadre d'emplois des agents de maîtrise	1		
Direction Attractivité économie emploi	Cadre d'emplois des rédacteurs	1	Cadre d'emplois des rédacteurs (3 ans)	1
	Cadre d'emplois des ingénieurs ou attachés	1	Cadre d'emplois des ingénieurs ou attachés (3 ans)	1
Direction Technique Transports/mobilités	Cadre d'emplois des rédacteurs	1	Cadre d'emplois des rédacteurs (3 ans)	1

3.**Diverses directions**

Afin de procéder à la nomination des fonctionnaires dont les dossiers de promotion interne seront soumis à l'avis des prochaines commissions administratives paritaires, je vous propose de créer, par anticipation, les postes correspondants aux possibilités envisagées de nominations, à compter du 1^{er} juillet 2017.

Selon les avis émis et les décisions de nomination prises par Monsieur le Président, ces créations seront neutralisées par la suppression des postes des agents promus au terme de leur période obligatoire de stage.

Cadre d'emplois	Nombre de postes
Ingénieur	1
Rédacteur	1
Technicien	1
Agent de maîtrise	4

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 15 juin 2017,

Vu l'avis du comité technique,

Vu l'avis favorable de la commission finances responsabilités sociétales du 28 juin 2017,

Je vous propose :

D'APPROUVER la modification du tableau des effectifs décrite ci-dessus, à compter du 1^{er} juillet 2017,

D'AUTORISER, après déclaration de vacance de poste,

- le recrutement d'agents non titulaires sur le cadre d'emplois des rédacteurs (grille indiciaire allant de l'indice brut 366 à l'indice brut 591) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de chargé de développement en matière d'emploi et d'insertion par l'activité et de chargé de concertation BHNS,
- le recrutement d'un agent non titulaire sur le cadre d'emplois des ingénieurs ou attachés (grille indiciaire allant de l'indice brut 434 à l'indice brut 979) possédant le niveau de diplôme requis ou l'expérience équivalente, pour occuper les fonctions de responsable de l'implantation et du parcours immobilier des entreprises.

DE PREVOIR les crédits correspondants aux budgets 2017 et suivants.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 06 juillet 2017	<u>Affiché le :</u> 06 juillet 2017